

DECISION N° 2025-14

OBJET : Marché SID25I – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des dossiers de consultation et l'analyse des offres des marchés de traitements des déchets encombrants et végétaux – Signature

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre tout décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

CONSIDERANT le besoin du Syndicat en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des dossiers de consultation et l'analyse des offres reçues dans le cadre des procédures de publicité et mise en concurrence sous forme d'appels d'offres ouverts des marchés SID25J « Traitement des déchets encombrants » et SID25K « Traitement des déchets végétaux » ;

CONSIDERANT que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT la proposition de la société TRIDENT Service ;

Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De confier la prestation SID25I d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des dossiers de consultation et l'analyse des offres des marchés de traitement des déchets encombrants et de traitement des déchets végétaux à la société TRIDENT Service, sise 15 Allée des Sablières 78290 CROISSY-SUR-SEINE, Siret 483 275 582 00037, pour un montant global et forfaitaire de 7 863 euros HT, soit 9 435 euros TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **01 JUIL. 2025**

Transmis en Préfecture et affiché le **01 JUIL. 2025**



François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal